Le Mégaphone

Le porte-plume des porte-voix

N° 30 — Le bulletin d'ADVOCACY FRANCE — JUIN 2007

EDITORIAL DU PRESIDENT

Philippe GUERARD

C'est pour moi une grande responsabilité de succéder à Florence Leroy en tant que Président de notre association nationale. Florence a su montrer, durant ces deux ans, à travers son acharnement militant, que l'usager en santé mentale avait les mêmes droits que tout un chacun, ce que nous avons toujours énoncé depuis la création de notre association.

Elle a su, tout à la fois, montrer sa pertinence et revendiquer sa propre souffrance. Grâce à son témoignage personnel, elle a su faire prendre conscience de notre légitimité associative. Oui, ADVOCACY est l'association responsable, capable d'être créative dans l'exigence des besoins des usagers dans notre société. Nous pouvons tous ensemble, être fiers d'être les précurseurs des Groupes d'Entraide Mutuelle à travers les Espaces Conviviaux Citoyens. La convivialité est une valeur forte chez Florence, autant que son sens des responsabilités.
Beaucoup de travail reste à faire. Héritier de l'expérience de l'association, j'ai envie personnellement que ma mandature soit aussi le temps de l'ouverture vers les autres.

Nous entendons lutter contre la discrimination :
On n'a pas à considérer quelqu'un qui sort de l'hôpital psychiatrique autrement que quelqu'un qui sort d'un hôpital général et c'est encore trop souvent le cas dans notre pays. Est-il normal qu'un tuteur puisse décider du mariage de deux personnes ayant envie de prolonger une histoire d'amour dans un contrat de mariage, comme le disait Florence qui a fait le choix d'avoir un enfant avec une personne handicapée comme elle. En aucun cas, je ne vois qui, de droit, pouvait se permettre d'avoir un avis sur l'histoire d'amour de deux adultes très complémentaires.

Le discours moralisant n'est-il pas le moyen de rendre l'autre fou lorsqu'il réduit la personne à moins que rien ?

En même temps, que l'on ne nous fasse pas dire au-delà : soutenir la parole de l'usager en santé mentale n'est pas revendiquer que n'importe quoi serait possible. Encore une fois, nous sommes des personnes responsables, clairement.
Grâce à notre réseau local, national, international, nous avons su nous faire reconnaître comme les porte-parole de la cause des usagers en santé mentale.
Ce combat, pour la prise en compte de l'usager en santé mentale, c'est un combat qu'on commence et nous voulons qu'il soit reconnu par les décideurs politiques, syndicaux, économiques, ceux de la société civile pour en faire une politique nationale et européenne.

Nous souhaitons aujourd'hui ouvrir notre partenariat aux associations partageant ces mêmes convictions afin d'accroître notre représentativité commune face aux pouvoirs publics.

ADVOCACY - France
Association d'usagers en santé mentale
5 Place des Fêtes 75019 Paris
tél/Fax 01 45 32 22 35
advocacy.France@wanadoo.fr
www.advocacyfrance.com

DELEGATIONS REGIONALES

ADVOCACY-Paris île de France et Espace Convivial Citoyen
5 place des Fêtes 75019 0146071818,
advocacy.paris@wanadoo.fr

ADVOCACY-Caen Basse Normandie
1018 Gd Parc 14200 Hérouville St Clair
02 31 94 70 25
advocacy.caen@free.fr
Espace Convivial Citoyen de CAEN
5 rue Singer 14000 CAEN 0231861179

ADVOCACY-Perpignan-Pyrénées Orientales - Espace Convivial Citoyen-C/CHA 7, boulevard Wilson 66000 Perpignan **06 17 43 08 73**
advocacy66@wanadoo.fr

ADVOCACY-Rouen-Haute Normandie
Maison des Associations- BL-37
11 avenue PASTEUR 76000 ROUEN
advocacy-rouen@hotmail.fr
06 89 35 76 25 ou 06 33 01 72 40

SOMMAIRE

Edito du président	**Page 1**
Vie de l'Asso	**Pages 2, 3**
Les choix politiques	**Pages 4, 5**
Advocacy dans l'actu	**Page 6**
Actualité handicap	**Pages 7, 8, 9**
Caen	**Pages 10, 11**
Paris	**Pages 12, 13**
Perpignan	**Pages 14, 15**
Mathieu mon amour	**Page 16**

Rappel: préparation du 3ème forum pour une politique citoyenne en santé mentale : Choisir sa vie (l'égalité des chances pour une vie indépendante)

Le jour où ceux qui ont perdu l'habitude de parler, seront entendus par ceux qui ont coutume de ne pas écouter, de grandes choses pourront arriver !

ASSEMBLEE GENERALE LE SAMEDI 17 MARS 2007

C'était ce samedi 17 mars 2007 l'assemblée générale d'Advocacy France qui a duré 4 heures très riches en contenu, débats et émotions. Les nouveaux arrivants sont accueillis avec chaleur et convivialité, je me suis sentie d'emblée dans une famille de coeur et d'esprit.
Rapport moral, financier et d'activité, perspectives, débats sur la loi Sarkozy (psychiatrie et délinquance) et sur la convention des Nations Unies sur les personnes handicapées, distribution de documents de travail qui ont rempli utilement notre dimanche, pot amical autour d'un jus d'orange et de quelques délicieux gateaux...
Nous avons connu une très vive émotion grâce à Florence Leroy, notre présidente qui a rempli ses deux mandats avec conviction et talent : d'abord, à l'occasion de sa fin de mandat et de sa grossesse, elle a reçu un magnifique bouquet de fleurs et enfin, Claude nous a lu un texte signé Florence dans lequel elle manifestait ses difficultés et sa volonté de devenir maman en dépit de sa maladie qui, croyons nous, n'affecte pas ses capacités parentales.
Lors de cette AG, j'ai été frappée par la richesse et la complicité des liens entre les personnes, la hauteur et la qualité des débats, la capacité à maintenir un haut niveau d'exigence malgré les difficultés.
Bref, un grand moment.

http://www.sylvie-rousseau.com/
Sylvie Tranchant-Rousseau le vendredi 30 mars 2007

Rapport Moral 2006 de Florence Leroy

Cela fait maintenant deux ans que je suis présidente d'advocacy France, je passe le relais car j'attend un heureux événement. Cette année fut riche, nous avons poursuivi les formations des bénévoles, entamé un programme européen sur l'inclusion, qui nous a permis de rendre visibles des pratiques et de les valoriser, Puis nous avons fait une grande fête pour les 10 qns d'advocacy. Nous avons pu ainsi rencontrer les usagers des autres régions, ce qui favorise l'échange et la convivialité.

Les perspectives de cette année seront essentiellement la préparation du forum. Chacun d'entre nous doit s'en saisir et en devenir porteur. C'est une idée inovante peut-être parfois déstabilisante, mais réalisable si nous unissons nos efforts et nos compétences. Il s'agit de montrer le potentiel des personnes, dites usagers en santé mentale, de favoriser la rencontre avec d'autres pour transformer nos façons de vivre ensemble et de faire société.

Pour nous la citoyenneté n'est pas un slogan mais une réalité à faire vivre, c'est ce que je crois avec vous.

Rapport d'activité

Les événements marquants en 2006 pour l'association ont été :

■ Le développement des délégations régionales et la pérennisation des espaces conviviaux grâce à notre effort de mise en commun de nos pratiques, notamment en engageant une démarche de formation-action en 2006.

■ L'engagement dans une réflexion sur l'inclusion qui nous amène à repenser des stratégies pour une approche transversale de la non discrimination et l'affirmation d'une citoyenneté et l'égalité des droits pour tous.

■ Les 10 ans d'Advocacy - France : une fête très réussie avec la participation de toutes les délégation régionales le octobre et autour d'un thème fort : de l'advocacy à la pairadvocacy.

Ces évènements s'inscrivent dans un contexte national, mise en place des MDPH, Loi sur la délinquance, dont le volet concernant la psychiatrie a été heureusement abandonné, mais qui pose la question de la loi de 1990 (voir déclaration jointe) et international (Convention de l'ONU sur l'égalité) qui doivent alimenter nos mobilisations.

RAPPORT DU SADER (ex CEDI)

Soutien Accès aux Droits et Recours ADVOCACY 2006 soit 245 demandes analysées - (voir dossier complet joint)

■ Mise en place d'un atelier SADER à Paris en 2006 (Stagiaire Droit de la Santé pendant 3 mois) -

CONFERENCES,SEMINAIRES

Journées nationales ou européennes

■ IRTS Montrouge - Festival du film social et médico social -

■ Journée de lutte contre la misère : 17-18 octobre (Paris) - La citoyenneté à l'épreuve de l'exclusion

■ 8 mars 06 : journée internationale des femmes - Femmes et précarité (CR d'île de F)

■ Invitation de la Permanence du Jard - Epernay : Nos clés pour l'inclusion 24 novembre 06

■ REEV, Réseau d'Entraide des Entendeurs de Voix : Advocacy - France a apporté sa contribution à la première Journée Mondiale des Entendeurs de Voix. Le 14 septembre 06 : stand information/rencontre avec les Sans Voix et Thérésa Krumanaker place des fêtes

■ France Dépression nous a invité à participer à la 3ème journée européenne de la dépression : le 5 octobre 06 journée d'information publique dans les jardins du Luxembourg et le 6 octobre 06 à la conférence-débats du Palais du Luxembourg.

■ CISS : 1ères Rencontres nationales Paris, les 9 et 10 novembre 2006 (nous avons adhéré en 2007)

■ FNARS participation de deux usagers au Congrès des 50 ans " ça bouge en région " à Strasbourg les 16 17 Novembre 06.

■ Participation aux CA, AG et groupes de travail du GFPH.

■ SEMAINE DE LA SANTE MENTALE Du 13 au 18 Mars 2006

■ Mardi 14 Mars de 17h à 19h : Débat animé par Advocacy Paris IDF et Récit (Réseau des écoles de citoyens) : La Santé Mentale comme alternative sociale

■ Jeudi 16 Mars de 14h à 20h Journée portes ouvertes animée par les usagers en santé mentale

■ Projection et débat autour d'un film réalisé à l'ECC sur la vie au quotidien …

■ Animation autour du jeu de la vie

■ Sketchs de la troupe des OVNI

■ Et les ateliers du jeudi…discussion philosophique, musique etc.

■ Urbanités - occupation de la place

Rapport d'activité suite...

des fêtes du 21 mai au 21 juin 06

■ Forum des associations (Hôtel de ville).

CAEN

■ Le 25 MARS Projection d'un film au LUX et débat animé par l'Espace Convivial Citoyen, PRISME, l'UNAFAM

■ Participation à la réunion avec le Ministre Philippe BAS à Hérouville St Clair (octobre 06)

PARTICIPATION AUX RESEAUX EUROPEENS ET MONDIAUX

CEDEP à Paris les 3, 4 et 5 juin 2006, Psychiatries : déclin, tournant et rebonds SME 2ème année du programme européen inclusion des personnes en souffrance psycho-sociale (2005-2007) :

■ Réunion des partenaires du projet en France : 10 février -7 avril 2006

■ Réunions des partenaires européens : 10-11 March 2006 à Paris ; 06-07 Novembre 2006 à Florence (it)

■ Réunions avec les membres de la commission européenne : Brussels, 12 Mai 2006

■ Dans le cadre des activités de Santé Mentale Europe, nous avons participé à l'Assemblée Générale de SME et au Séminaire sur le Livre Vert de la Commission Européenne et sur l'obligation de soin à Bruxelles le 13/05/06

EDF travaux de suivi du Comité des Droits de l'homme.

■ Réunion du 13 septembre au Parlement Européen avec John Bowie, Président de l'intergroupe parlementaire pour les personnes handicapées.

■ WFMH le 15 novembre2006 - nous avons participé au congrès d'OSLO " prévention et promotion de la santé mentale ", au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

GROUPES DE TRAVAIL

A partir de la permanence de la pairémulation crée en 2005 à Paris avec le GFPH, nous participons à une recherche-action (à l'initiative de 2IRA) sur la formation des formateurs pairémulateurs et pairadvocates, deuxième année.

Intervention à l'université Rennes 2 (7 juin et 23 novembre 06) Licence Professionnelle, "Stratégies et Dispositifs Individuallisés en Formation.

PARTICIPATION ET SOUTIEN AUX INITIATIVES REGIONALES

APIC (à CAEN) - création d'un réseau de santé

FORMATIONS

Formation sur les ECC - GEM DANS LES

DÉLÉGATIONS D'ADVOCACY - FRANCE

PARIS, ROUEN, CAEN, PERPIGNAN de janvier à février 2006 avec notre partenaire 2IRA qui a donné lieu à la publication d'un rapport, remis au Ministère (DGAS) en Mars " Les Espaces Conviviaux Citoyens Advocacy : des Groupes d'Entraide Mutuelle en santé mentale aux pratiques inclusives ".

Soutien à la création de délégations régionales et formation des usagers-bénévoles Formation des usagers et bénévoles de l'Association Advocacy, venus de toutes les délégations régionales -

Soutien à la création de GEM : association Unafam locale (14 Vire), association itinéraire et rencontre (94 Créteil)

Formation des stagiaires - Master professionnel - travail social. Interventions IRTS Montrouge, visite des étudiants de BUC.

Formation au Travail social de groupe et participation des usagers (CRAM)

PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

Participation à l'émission sur DIRECTE 8 - solidarité - le 22 mars 2006, lors de la semaine de la santé mentale.

Le lien social n°810 28 septembre 02 : youssef t'es pas tout seul p20

Hommage à F.FANON dans VST (revue des CEMEA), C.DEUTSCH, M. DUTOIT

Article de M.DUTOIT : Des pratiques pour sortir des ghettos et promouvoir l'inclusion en Santé Mentale Numéro spécial sur la discrimination (revue du CEDIAS n°4/2006)

PERSPECTIVES 2007

■ Nous sommes dans la dernière année du programme européen porté par Santé Mentale Europe (10 pays impliqués) sur l'inclusion qui s'achèvera par un colloque à Vienne les 31 mai, 2 juin 07.

■ Un troisième Forum pour une politique citoyenne en santé mentale, interassociatif et auto-organisé par les usagers qui bien qu'il aura lieu en début 2008, va nous occuper toute l'année. En effet, le principe retenue est de s'appuyer sur cet événement pour faire vivre et consolider les partenariats locaux. Les parcours réalisés en région donneront lieu à une manifestation régional avant d'être réunis dans la journée des parcours lors du forum national.

■ Une politique de communication plus ambitieuse a commencé en 2006 à travers la rénovation du Mégaphone, encore imparfaite nous devons poursuivre nos efforts à travers, c'est une idée, une lettre mensuelle par mail, une plaquette et du matériel (affiche, jeu de la vie réalisé à Paris…) à mettre à disposition dans toutes les délégations, un site plus vivant où chaque délégation aura son espace privilégié.

■ L'activité du SADER (ex CEDI) a été présentée à divers partenaires (HALDE, Ligue des Droits de l'Homme, UNIOPS) l'objectif est de trouver une assisse de financement à ce travail de bénévoles. Les moyens d'assurer la SADER et ceux du développement national reste très limités et d'autres financements restent à trouver.

■ Dans le cadre des conventions GEM signées, nous intensifions notre soutien aux délégations existantes qui ont développé un ECC (GEM). Nous avons entrepris la formation des usagers qui sont de plus en plus sollicités dans des fonctions de représentations des usagers, d'accueil et/ou de soutien pour faire valoir leur droit (Maison du Handicap, Commission des usagers des hôpitaux, CDHP etc.).

■ Enfin, les premiers enseignements de la présidence de Florence Leroy réélue pour un deuxième mandat nous engage sur une réflexion sur la nécessité de renforcer nos modes de travail coopératif, de " penser " nos façon de faire pour qu'une prise de responsabilité des usagers dans nos instances soient réelle, viable et non anxiogène. La réflexion sur les instances, leur évolution et leur renouvellement doit être une préoccupation pour les années à venir.

Martine DUTOIT
30 mars 07

Vie de l'Association
Plan stratégique: les choix politiques

Une parole spécifique des usagers en santé mentale

Nous pensons que les usagers en santé mentale ont une parole " politique ", un " message " spécifique à faire entendre aux décideurs politiques et aux administrations, qui ne soit pas à la remorque des organisations de professionnels et de familles. Dans le même temps, ce combat s'inscrit dans une recherche de vérité et de partenariat avec toutes les organisations qui veulent œuvrer pour une véritable politique de santé mentale, où la parole spécifique des personnes en situation de handicap psychique /usagers en santé mentale est prise en compte à part entière. Notre association est association d'usagers de la santé mentale ; les parents et enfants d'usagers, les bénévoles qui ne sont ni usagers ni membres de famille d'usagers (et qui peuvent être par ailleurs des professionnels ou d'anciens professionnels) souscrivent à cette position.

Une parole basée sur la pleine citoyenneté des usagers en santé mentale

Advocacy France a bâti son existence sur la question de l'accès aux droits, sur la question de la lutte contre la discrimination, sur la question du respect dû à la personne en souffrance psychique, à la prise en compte de sa pleine intégrité, de sa personne (quelque puisse être parfois, l'incohérence de son discours aux yeux de l'autre).
Cette volonté qui est la nôtre, acquiert aujourd'hui une reconnaissance nouvelle avec la Convention de l'ONU, qui reconnaît comme inaliénables les droits des personnes handicapées.
Nous devons tout mettre en œuvre pour faire valoir cette Convention, en nous appuyant sur les organisations internationales (ENUSP, EDF/FEPH,SME) et en créant en France, avec d'autres (GFPH, France Dépression, etc.), un mouvement d'opinion remarquable autour de la Convention.
L'accroissement de la violence sociale et des mesures sécuritaires nous met en situation impérative d'élaborer des propositions alternatives à la loi (obsolète et toujours en vigueur) de juin 1990 ; nos travaux doivent être collectifs et éclairés par des avis externes, comme il a été décidé par l'A.G. du 17 Mars 2007. Les propositions finales devront être à la fois réalistes et refléter nos options fondamentales.
La loi sur les tutelles nous met en situation de militer (là aussi, si possible avec d'autres), pour la mise en place d'authentiques moyens d'accompagnement des personnes.

Une parole qui prend en compte la souffrance

C'est une erreur que d'opposer les droits et le soin, et de vouloir nous en faire procès. Pour nous, le droit à l'accès aux soins est un droit fondamental et ESSENTIEL pour les personnes en souffrance psychique. Pour nous, il ne peut y avoir de soin en santé mentale sans la prise en compte de la personne, de son écoute, de son respect. Les soins doivent respecter les habitudes de vie de la personne.

Une parole démocratique

Respectueuse de la parole de l'autre, farouchement attachée à la non-discrimination, Advocacy France entend promouvoir la démocratie dans les instances où elle représente les usagers, dans ses rapports avec les autres associations, les administrations et bien sûr sa vie interne.

SAVOIR DÉFINIR LES ACTIONS PRIORITAIRES

Rappelons qu'il s'agit ici des tâches de l'Association Nationale Advocacy France. Les missions essentielles de terrain : Citoyenneté (représentations aux MDPH, CA des Hôpitaux, etc.), de Convivialité, entraide (ECC), d'Innovation et créativité relèvent des Délégations Régionales. Le rôle d'Advocacy France est celui d'un moteur, d'un coordinateur, d'un agitateur d'idées.

Les démarches pour l'agrément du SADER

sont la tâche prioritaire, dans la mesure où cette activité emblématique de l'association occupe une majeure partie du temps de la Directrice. Ce travail cesser d'être bénévole, d'une part parce qu'il doit être reconnu, d'autre part parce que nous devons avoir les moyens d'investir dans d'autres domaines, enfin pour la préservation de l'équilibre personnel de la Directrice qui a réussi là, depuis 10 ans, une performance exceptionnelle.

Le Forum pour une politique citoyenne en Santé Mentale

"Choisir sa vie, l'Egalité des Chances pour la vie indépendante " est le meilleur moyen de faire connaître nos idées, définies dans le point 1., créer des alliances, développer l'association. C'est donc la 2ème priorité. On voit bien ici combien il est difficile de mobiliser les personnes de terrain sur une action nationale. Nous devons insister sur les objectifs " politiques ", sur la valorisation de nos idées communes, plus que sur la valorisation des pratiques de chacun, à laquelle chacun s'emploie déjà sur place. Même chose pour les partenaires. Ce serait une erreur de vouloir faire du Forum un super ECC.

Le Mégaphone a pris, me semble-t-il, des couleurs

Vive le Mégaphone, c'est LA pierre essentielle de la communication externe et interne de l'Association.
Il faut renforcer le comité de rédaction, prévoir que le rédacteur en chef peut être remplacé un jour, il faut prendre l'habitude d'envoyer des articles, notamment sur les DR, il faut le mettre en ligne, etc.

La 4ème priorité, c'est le développement de nouvelles Délégations Régionales

On pourrait penser, en Bretagne, une

délégation plus en réseau que ce qui a été fait précédemment, compte tenu de la superficie de la région et de la dispersion des membres. Il est évident que la Directrice peut et doit jouer un rôle essentiel dans ce processus. Mais où trouver le temps ?

Plan stratégique suite

Les 4 points suivants sont également très importants, sans les hiérarchiser entre eux :

La formation de cadres responsables

Il est indispensable qu'émergent des espaces conviviaux de nouveaux responsables, pour nous aider et un jour nous remplacer. Il faut faire passer l'idée dans les espaces, que les usagers ne sont pas des consommateurs, mais des acteurs, qu'ils sont potentiellement responsables.
L'apprentissage des responsabilités se fait par la formation, mais aussi par l'action. Travail pour Martine et Marie-Claude, mais aussi en lien avec les URIOPS, les CPAM, les CRISS, etc., pour des formations complémentaires et des représentations en doublon.

La représentation au niveau national dans les instances et dans les associations nationales

Profitons du fait que d'autres pratiquent la chaise vide ! Il y a une grosse demande de représentation des associations de personnes handicapées psychiques. Répartissons les rôles : Il faudra alors que Catherine fasse suivre les convocations à chacun et prévoir un suivi en CA.

Le partenariat associatif

Nous avons des ennemis redoutables (essayons d'en faire des amis) et nous avons des amis. Notre crédibilité passe par notre montée en puissance, qui passe aussi en sachant bâtir des alliances.
Proposons à France Dépression une alliance où chaque association conservera sa spécificité, mais où, ensemble, nous constituerons un pôle " usagers en santé mentale ". Le collectif Camille Claudel était trop varié pour avoir une identité politique.

Enfin, les tâches de représentation internationales, d'écrits d'articles, de recherches, doivent être poursuivies

C'est un très très bon vecteur de crédibilité de l'association, où nous sommes assez efficaces et pas mal demandé (cf. la HALDE et la Revue ALTER).

Réforme statutaire

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2007, l'article 6 des statuts a été modifié comme suit :

LES MEMBRES
Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association. Ils sont dispensés de cotisation.
Sont membres bienfaiteurs les personnes qui versent une cotisation annuelle extraordinaire fixée chaque année par l'AG
Sont membres actifs les membres de l'Association Advocacy France, à jour de cotisation.
Ils peuvent être soit des personnes physiques, soit des personnes morales. Le montant de la cotisation des personnes morales estLe montant de la cotisation des personnes morales est le montant de la cotisation de base majorée de 1°/° p ar adhérent de cette association
Sont membres associés , les membres des associations membres de l'association. L'association membre dispose d'une voix comme membre actif +une voix par tranche de 200 membres associés.

Modifications du Conseil d'Administration

Depuis la dernière Assemblée Générale, le Bureau de l'Association est composé comme suit
Président : Philippe Guérard
Vices Présidents : Dominique Laurent, Eric Colas
Trésorier : Philippe Lemanissier
Secrétaire Général : Claude Deutsch
Secrétaire Général Adjointe : Florence Leroy
Membre du CA et invités permanents au Bureau : Sandrine Billard, Claude Ethuin

In mémoriam

Notre Association a été informée du décès de 2 amis qui ne faisaient pas partie de l'Association mais dont le décès nous a touché :
Marie Sigala, animatrice avec son mari Claude du lieu de vie "le Coral", près de Nimes
Philippe Bernardet, dont les ouvrages et l'inlassable travail auprès de la Cour Européenne de Justice laisseront une trace durable.

CIRCULAIRE N° DGAS/3B/2007/ du 30 mars 2007 relative aux groupes d'entraide mutuelle pour personnes handicapées psychiques

Date d'application : immédiate Classement thématique : action sociale

Résumé : La présente circulaire dresse un premier bilan de l'installation et du financement des GEM ; elle apporte des clarifications sur différentes questions soulevées par le comité national de suivi ; elle recommande un rééquilibrage des crédits afin de compléter la couverture du territoire ; elle actualise la fiche de suivi des GEM permettant d'opérer la synthèse nationale des informations nécessaires au suivi du dispositif ; elle comporte un questionnaire permettant de procéder aux délégations de crédits 2007
Mots-clés : groupes d'entraide mutuelle (GEM) - comité national de suivi - bilan de l'installation - autonomisation des personnes - règlements intérieurs - parrainage - partenariats - nombre d'usagers - animateurs - subvention - fiches de suivi - demandes de financement -délégations
Textes de référence : articles L. 114-1-1 et 114-3 du code de l'action sociale et des familles ; circulaire n° DGAS/3B/2005/418 du 29 août 2005

Textes abrogés ou modifiés : néant
Annexes : Annexe 1 tableau de bord des délégations de crédits aux GEM
Annexe 2 fiche de suivi d'un GEM
Annexe 3 relative au financement des GEM en 2007

LOI SUR LES TUTELLES

La loi portant réforme de la protection juridique des majeurs a été adoptée, le 22 février 2007. Elle instaure la possibilité pour les établissements sociaux et médico-sociaux de désigner en leur sein une personne chargée de la protection juridique des majeurs accueillis. Cette désignation ne pourra se faire que si un exercice indépendant des mesures de protection confiées au préposé par le juge peut être assuré de manière effective. La mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) concerne essentiellement la gestion des prestations sociales. Elle est réservée aux personnes majeures qui perçoivent de telles prestations et dont la santé ou la sécurité est menacée par leurs difficultés à gérer ces ressources. De même, la mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ) ne vise que les prestations sociales. Cette mesure ne pourra pas être étendue aux autres ressources de l'intéressé.

Le régime du mandat de protection future, qui permet à une personne de désigner pour le jour où elle ne pourra plus pourvoir seule à ses intérêts un mandataire pour la représenter est unique : une personne ne pourra pas en conclure plusieurs. Par ailleurs, elle prévoit que les mandataires judiciaires ne puissent pas, non seulement modifier un compte ou un livret déjà ouvert au nom du majeur mais aussi d'en ouvrir un autre sans l'accord du juge ou du conseil de famille. Ils seront désormais soumis au régime social des indépendants. S'agissant du financement des mesures de protection exercées par ces professionnels, les associations tutélaires peuvent continuer à bénéficier des aides ou subventions accordées par les collectivités publiques au titre de leur fonctionnement général. La rémunération des mandataires judiciaires sera déterminée en fonction d'indicateurs liés, en particulier, à leur charge de travail résultant de l'exécution des mesures de protection.

Mots clés : **CURATELLE , INCAPABLE MAJEUR , LEGISLATION , PARENT D'ENFANT HANDICAPE , PERSONNE AGEE , PERSONNE HANDICAPEE , TUTELLE , TUTELLE AUX PRESTATIONS SOCIALES, MAJEUR PROTEGE, MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISE, MASP, MESURE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE, MAJ**

COMMUNIQUE DE PRESSE DE SANTE MENTALE EUROPE (SME/MHE)

A l'occasion du Conseil européen de printemps de mars 2007 : aujourd'hui en Europe les gens doivent faire face à des défis qui jalonnent leur vie quotidienne. Les questions liées à la démographie, aux écarts de formation et de compétence, aux technologies, à la mobilité des travailleurs et à l'équilibre entre vie professionnelle et familiale, ont toutes un rôle à jouer soit dans le renforcement de la capacité de résilience des personnes, si elles disposent dès le départ des ressources adéquates, soit dans le poids qu'elles vont faire peser sur leur santé et leur bien-être en général et sur leur santé mentale et leur bien-être mental en particulier.

La maladie mentale est le fruit d'une interaction complexe entre différentes causes et elle est influencée par de nombreux facteurs de risque ou de protection. Les personnes sans emploi et socialement exclues connaissent plus de troubles mentaux que les personnes qui ont un emploi et qui sont socialement intégrées.

La santé mentale est le résultat d'une combinaison entre bien-être social et émotionnel. La santé mentale procure aux individus la vitalité dont ils ont besoin pour mener à bien leur travail et leur vie personnelle, pour réaliser leurs objectifs et interagir avec les autres dans le respect et la dignité.

Au niveau international, la prise de conscience de l'interrelation entre nos environnement sociaux, les soins et l'éducation reçus en tant qu'enfant, nos interactions avec les autres, le sentiment d'appartenance à la communauté tout au long de notre vie et notre bien-être mental et émotionnel est grandissante. Des questions telles que le logement, l'emploi ou le transport, ont toutes un rôle crucial à jouer dans la détermination de la santé mentale et du bien-être de la population.
Santé Mentale Europe (SME) appelle les chefs d'Etat et de gouvernements européens, qui se réuniront pour le Conseil européen de printemps les 8-9 mars, à tirer profit de la prochaine célébration du 50ème anniversaire de la signature du traité de Rome pour s'engager clairement en faveur d'une Europe sociale où une haute priorité est donnée à la santé mentale et au bien-être tant dans l'éventail politique que dans l'agenda social et sanitaire européen.

Plus particulièrement, SME invite les dirigeants à prendre en compte le fait que : la santé mentale et le bien-être social et émotionnel sont des thématiques publiques clés qui requièrent une action globale et intersectorielle.

Les problèmes de santé mentale peuvent prédisposer les personnes au chômage, à l'exclusion sociale et à la discrimination. Le chômage, l'exclusion sociale et la discrimination contribuent eux aussi à l'apparition des problèmes de santé mentale.
Le fait d'améliorer l'environnement social dans les écoles et sur les lieux de travail, d'encourager l'inclusion au sein de la communauté et de développer de solides réseaux de soutien tout au long de la vie peut avoir un impact positif sur la santé mentale.
Renforcer les capacités de résilience collectives et individuelles permet de créer des aptitudes de gestion positive des périodes de transition qui apparaissent tout au long de la vie.

Etant donnés les liens qui existent entre la santé mentale et les différents aspects de la vie quotidienne, la mise en place de partenariats avec les autres services sanitaires et sociaux sont nécessaires à l'amélioration de la santé mentale et du bien être de la population.

FORUM EUROPEEN DES PERSONNES HANDICAPEES (EDF/FEPH)

PETITION A L'OCCASION DU DIXIEME ANNIVERSAIRE DE L'EDF/FEPH

Parce que je suis conscient que plus de 50 millions de citoyens en Europe sont en situation de handicap :

- les personnes handicapées sont confrontées quotidiennement à la discrimination et aux préjugés dans tous les domaines de la vie,
- les personnes handicapées ne bénéficient pas d'un accès égal à l'éducation, occupent un taux de chômage élévé et ont des revenus généralement bas,
- les personnes handicapées ne peuvent se déplacer librement pour se rendre au travail, au restaurant, au théâtre, au cinéma, ans les bibliothèques, faire du shopping, rencontrer des amis ou pour toute autre activité quotidienne à cause de l'inaccessibilité des transports, trottoirs, bâtiments ou toute autre infrastructure publique,
- la libre circulation au sein de l'Union européenne n'est qu'un rêve lointain pour les personnes handicapées puisque des obstacles principalement législatifs entravent leurs projets de s'installer dans un autre pays,
- plus de 200.000 personnes handicapées en Europe vivent en institution contre leur gré et sont privés de leurs droits les plus fondamentaux.

Et que je crois en une Union Européenne qui oeuvre pour la protection des droits de tous ses citoyens sans distinction :

- le droit à l'accès égal à l'éducation,
- le droit à l'égalité de traitement dans le domaine de l'emploi,
- le droit à la reconnaissance et la protection égale devant la loi,
- le droit à la protection sociale, la santé et aux soins de longue durée,
- le droit à la vie autonome dans la communauté,
- le droit à l'accès au transport public, aux bâtiments et toute autre infrastructure publique,
- le droit à l'accès aux technologies et services d'information et de communication,
- le droit à l'accès aux biens et services d'usage quotidien.

Je prends position aujourd'hui !

Pour une Union européenne qui protège les droits des personnes handicapées par des mesures légales spécifiques luttant contre toute forme de discrimination et garantissant la pleine intégration de plus de 50 millions de citoyens handicapés dans la société européenne.

Signature :

LETTRE DU PRESIDENT DE L'EDF/FEPH ET DU PRESIDENT D'ADVOCACY - FRANCE AU PREMIER MINISTRE

Monsieur le Premier Ministre,

Je vous adresse ce courrier au nom du Forum Européen des Personnes Handicapées, réseau européen de conseils nationaux et d'associations européennes dévouées spécifiquement aux personnes handicapées, ainsi qu'au nom d'Advocacy France afin d'attirer votre attention sur l'importance d'une Convention qui aura de grandes implications pour des personnes en situation d'handicap.

Comme vous le savez, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté une Convention sur les droits des personnes handicapées le 13 décembre 2006. Celle-ci constitue le premier Traité des droits de l'homme à être adopté depuis 20 ans et le premier du 21ème siècle.

Plus de 130 pays ont participé aux négociations qui, au bout de cinq ans, ont menées à l'adoption d'une Convention qui clarifie les principes du droit de l'homme dans le contexte spécifique des personnes handicapées. Cette Convention établit des normes internationales applicables aux droits et aux libertés des personnes handicapées et constitue un modèle reconnu pour inspirer nos législateurs en matière de lois, règlements et politiques nationales. Elle met en place des méthodes plus efficaces pour contrôler le respect des droits des personnes handicapées, établit des bases communes au niveau mondial pour une plus grande participation et pour l'indépendance des personnes handicapées et enfin, cette Convention prévoit la consultation des personnes handicapées et les associations qui les représentent.

Le Forum Européen des Personnes Handicapées et Advocacy France se sont beaucoup investis dans les négociations au sein de l'ONU et dans les discussions au niveau national. La France y a participé activement et a joué un rôle déterminant dans la réussite de ces négociations en tant qu'Etat membre de l'Union européenne.

Le 30 mars 2007, le processus de ratification de la Convention et du Protocole facultatif va démarrer. La décision du Conseil de l'UE qui permettra aux Etats membres, et à la Communauté européenne dans son ensemble, de procéder à la ratification est attendue dans les semaines à venir.

Nous souhaitons encourager l'Etat Français à être l'une des premières nations à signer la Convention ce même jour. Il est crucial que les pays qui ont fait preuve de leur engagement lors des négociations continuent à montrer le chemin en y adhérant et en faisant tout ce qui est dans leur pouvoir pour promouvoir la Convention.

C'est pour cette raison que nous vous sollicitions :

- de bien vouloir mettre en place dès maintenant toutes les procédures afin de permettre à la France de ratifier la Convention et son Protocole facultatif sans réserves le 30 mars 2007, avec l'ensemble des autres 26 Etats membres de l'Union européenne,
- de s'engager à ce qu'un Ministre ou qu'un autre membre du Gouvernement assiste à la cérémonie de ratification le 30 mars 2007,
- de promouvoir au niveau national cet événement important,
- de lancer d'ores et déjà les procédures nécessaires pour ratifier et mettre en oeuvre la Convention.

Notre Association reste à la disposition des instances impliquées en France dans la procédure de ratification de la Convention, ainsi que pour vous fournir la version française de la Convention. Nous souhaiterions partager notre expertise avec celles-ci, tout comme nous l'avions fait lors des négociations menant à cette Convention.

En comptant sur vous soutien, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Yannis Vardakastanis
President European Disability Forum
Philippe Guérard
Président d'Advocacy France

LETTRE OUVERTE... POUR LE DROIT D'EXISTER !

" Mesdames, Messieurs,

Exister malgré tout et contre tout. Est-ce utopique ou de l'inconscience ? A vous de choisir.

A l'heure où la précarité flambe, à l'heure où tant d'entreprises ferment leur porte, à l'heure où on brandit l'insécurité, aussi bien dans les médias que sur les lèvres des candidats aux futures présidentielles, il reste sur le carreau des gens, anonymes, qui, pourtant ont eux aussi leur place dans la société française.

Je suis venu au monde il y a un peu plus d'un demi-siècle. Par malchance ou par bonheur, je suis quadraplégique depuis mon premier cri. Ma vie n'a rien d'extraordinaire. Je suis comme vous. Je me lève, je mange, je vaque à diverses activités. Bref, j'existe. Sauf que, comme tant d'autres en France, il me faut des bras, des jambes (pour manger, faire ma toilette, m'accompagner à l'extérieur à toute heure etc.), des porte-voix (car j'ai quelques difficultés d'élocution et mes paroles doivent être répétées à mes interlocuteurs afin que je puisse participer à la vie de tous les jours)

Bien sûr, la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 " pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées " existe. Bien sûr, le grand public croit que tout est réglé, que tout tourne rond pour les personnes sévèrement handicapées qui désirent vivre chez elles, et, après tout, peu importe. On a d'autres préoccupations. C'est ainsi. Alors, pourquoi j'écris cette petite bafouille, à vous, Mesdames et Messieurs les Candidat(e)s, ainsi qu'aux médias ? Pour ne pas crever. Oui. Crever. Le mot n'est pas exagéré. Il a tout son poids ici.

Depuis 2003, de mois en mois je suis davantage englué dans la peur de ne pas pouvoir continuer à vivre chez moi avec ma femme et mes chats. On ne trouve plus d'aidants à domicile, même rémunérés correctement. Une fois, ce sont les horaires qui ne vont pas, une autre fois, c'est un problème familial qui vient me barrer la route de la vie, une autre fois, c'est le travail qui ne convient pas. Même de nombreux Services gestionnaires d'auxiliaires de vie ont de plus en plus de mal à recruter.

Pourtant, le 19 Juillet 2005, J.-Louis Borloo (Ministre de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement) et l'ADMR (Association de Service à Domicile) ont signé un accord prévoyant le recrutement de 12 000 " contrats d'avenir " sur trois ans. Le contrat d'avenir est destiné à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes bénéficiaires du RMI, de l'allocation de parents isolé (API), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation adultes handicapés (AAH) qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. " Il porte sur des
emplois visant à satisfaire des besoins collectifs non satisfaits (Convention cadre entre l'Etat et l'Union Nationale " ADMR " portant partenariat pour la mise en oeuvre du contrat d'avenir), c'est-à-dire des emplois de proximité.

Les instituts de formation ont mis en place des programmes un peu plus poussés pour apporter aux personnes vivant à domicile des auxiliaires plus qualifiés. Pourtant, depuis deux ans, c'est la déconfiture totale. Alors, qu'est-ce qu'il faut faire ? A qui est-ce qu'il faut en parler ? Qui va entendre ? Je ne sais pas.

Au-delà de mes préoccupations qui m'enterrent de jour en jour, il me paraît important, que vous, Mesdames et Messieurs les Candidat(e)s, ainsi que vous les médias - que je considère comme le second pouvoir -, vous puissiez prendre les problèmes sociaux à bras le corps et les éclairer de vos projecteurs. Car il n' y a que vous qui ayez du poids dans cette société où politique et argent sont les maîtres mots.

Quel que soit le parti qui va être sur les marches du palais de l'Elysée, tout ce que je demande pour moi et pour d'autres, c'est de pouvoir vivre dignement. Comme vous, peut-être.
Il ne faut pas oublier que le social est le garant des valeurs de l'humanité. Il fait vivre beaucoup de personnes et il est le lien entre la dignité et le respect auxquels tout un chacun a droit sur la terre."

Yves LACROIX, collectif Handicap et autonomie

Puisse-t-il être entendu

GROUPEMENT FRANÇAIS DES PERSONNES HANDICAPEES

Lettre ouverte aux Candidats à l'élection présidentielle

Madame la candidate à l'élection présidentielle, Monsieur le candidat à l'élection présidentielle,

Les Membres du mouvement international auquel appartient le Groupement Français des Personnes Handicapées sont heureux et fiers de vous rappeler aujourd'hui l'adoption de la Convention relative aux Droits des personnes handicapées, le 13 décembre 2006 par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Nous sommes heureux, car le respect des Droits des citoyens restreints dans leur autonomie au titre du respect des Droits de l'Homme s'impose aujourd'hui un peu plus aux Etats. Nous sommes fiers car après 25 années de mobilisation, depuis la fondation de notre mouvement international en 1981 et au bout de longues et enrichissantes discussions c'est une étape majeure qui est atteinte, et enfin parce que le premier compromis international du 21ème Siècle portant sur les Droits de l'Homme ouvre les portes d'un monde plus valorisant pour chacun, quelles que soient ses capacités.

La Convention relative aux Droits des personnes handicapées sera signée le 30 mars par Monsieur l'Ambassadeur de France au nom de l'État français, et le processus de ratification devra donc être engagé par le prochain Président de la République et présenté au vote de la prochaine Assemblée Nationale.

Vous informant de notre volonté à voir maintenant ces droits mis en oeuvre dans l'esprit participatif qui a marqué l'élaboration de la Convention relative aux Droits des personnes handicapées, les Membres du GFPH vous sont reconnaissants de leur faire connaître vos propositions pour ouvrir l'accès à ces droits à tous les citoyens français.

Si vous êtes élu :
- Procèderez-vous à la ratification de la Convention relative aux Droits des personnes handicapées avec son protocole additionne ? Y adjoindrez-vous des réserves ? Lesquelles ?
- Encouragerez-vous la ratification par les autres Etats ? Avec quels moyens ?
- Favoriserez-vous la diffusion et l'utilisation de cette Convention sur tout le territoire français ? Comment ?
- Engagerez-vous les ajustements ou les réformes qui pourraient s'avérer nécessaires à une harmonisation de la Législation française avec les définitions et les concepts de la Convention relative aux Droits des personnes handicapées ?

Je vous remercie, Madame la candidate à l'élection présidentielle, Monsieur le candidat à l'élection présidentielle, de la place plus déterminante que vous saurez donner dans votre campagne et votre programme aux citoyennes et citoyens que nous représentons.

Jean-Luc Simon,
Président

SANTE : LES USAGERS ENGAGENT LE DEBAT

Le Collectif Interassociatif Sur la Santé saisit la double opportunité du 5ème anniversaire de la loi du 4 mars 2002 sur les droits des malades et la qualité du système de santé pour faire le point sur les questions fondamentales qui se posent aujourd'hui aux usagers du système de santé.

D'abord, un constat : le CISS a, dès son origine en 1996, cherché à agréger les approches complémentaires en matière de santé d'associations de personnes malades et handicapées, d'associations de consommateurs et d'associations familiales.

Cette prise en compte transversale de la santé, caractéristique de notre collectif, s'avère aujourd'hui des plus pertinentes puisqu'on voit les questions de santé devenir centrales et émerger aussi bien en termes économiques, qu'en termes sociaux, environnementaux, éthiques…
Il nous est bien entendu impossible de couvrir l'ensemble des champs dans notre plateforme politique 2007, et nous nous positionnons en priorité sur les problématiques qui fondent l'existence du CISS :

- les droits des usagers du système de santé,

- leur représentation dans les différentes instances,

- leur participation à l'élaboration des politiques de santé.

Les éléments développés dans cette plateforme le sont sur le fondement de notre expertise de terrain : ce qui a été exprimé par les acteurs impliqués dans les travaux du CISS notamment à l'occasion des Journées nationales de novembre 2006, ce qui remonte des usagers eux-mêmes via les associations membres du CISS et par l'intermédiaire de notre ligne d'information Santé Info Droits, ce que nous a enseigné une enquête d'opinion réalisée en décembre 2006 auprès d'un échantillon représentatif de la population française.

Nous avons ainsi organisé notre réfl exion, dans la continuité des actions menées quotidiennement par le CISS, autour de 5 priorités :

- Renforcer le combat contre les inégalités de santé
- Refonder l'organisation du système de santé
- Rénover le fi nancement de la santé
- Garantir la protection des données de santé personnelles
- Parachever la démocratie sanitaire

Le principe de notre plateforme est simple : pour chaque priorité, nous établissons un état des lieux à partir duquel nous soulevons un certain nombre d'interrogations précises et concrètes qui constituent nos interpellations aux candidats dans le cadre de la campagne aux élections présidentielles et législatives.

INFORMATIONS DIVERSES

Santé, un programme indépendant d'évaluation

L'association Action Santé, en partenariat avec Aides, CISS et l'UNAF, a mis en ligne, vendredi 13 avril, un service destiné aux patients et usagers de la santé. A l'aide d'une enquête permanente en ligne, Avisante.eu incite les usagers à établir leurs évaluations personnelles sur la qualité des soins. Ces questionnaires traitent divers domaines : les dépenses de santé, l'entrée dans la maladie chronique, la médecine de ville, l'hospitalisation, le dossier médical, la chirurgie ou la naissance. Ces informations peuvent ainsi constituer une base de données comparative mise à disposition du public, visant à créer un nouveau dialogue entre les professionnels de santé, "prestataires de services", et leurs "clients".

Discriminations

n'oublier pas d'aller visiter le site de la HALDE http://www.halde.fr, qui met en ligne un jeu sur les discriminations très bien : E-learning
Découvrez les modules destinés à promouvoir l'égalité en entreprise et au quotidien.

Le lancement du Dossier médical personnel de nouveau repoussé

Publié le 30/03/2007 dans le Journal International de Médecine.
Paris, le vendredi 30 mars 2007 - Les nombreux obstacles auxquels se sont heurtés les responsables de la mise en place du Dossier médical personnel (DMP) ont eu raison de leur optimisme et de leur persévérance.
Après qu'il a été annoncé au début de l'année que la généralisation du dossier médical personnel, pourtant promis pour le mois de juillet 2007, devait être repoussée en novembre, le gouvernement marque ce jeudi 29 mars un nouveau recul. Un simple communiqué du ministère de la Santé indique en effet que le DMP ne naîtra pas avant 2008.

Concertation

Le texte nous informe également qu'un projet de décret qui précise les conditions d'utilisation de cet outil et qui s'intéresse à la sécurisation des données est soumis depuis le 14 mars aux ordres des professions de santé et aux caisses d'assurance maladie. Le Conseil d'Etat et la Commission nationale informatique et liberté devront également examiner le projet, dont le ministère affirme, toujours confiant, qu'il sera publié "dans les prochaines semaines ".

Le droit de masquage expédié en quelques lignes

Enfin, alors que le sujet avait créé de vives polémiques et des interrogations complexes nécessitant sans doute une explication approfondie des motivations du gouvernement dans le choix de telle ou telle option, ce n'est que par la voix de ce communiqué laconique que le ministère précise que " Sous sa responsabilité, le patient pourra supprimer l'accès à certaines informations d'une ou plusieurs catégories de professionnels de santé sans que cette restriction puisse être visible dans son DMP ".

SEJOUR A DAKAR PAR ADVOCACY CAEN

Deux adhérents de l'Espace Convivial Citoyen de Caen ont représenté Advocacy Basse-Normandie durant un séjour à Dakar du 1er au 12 avril 2007, dans le cadre du projet " Regards croisés sur le handicap : France-SENEGAL ".

Photo : Denis RENIER

Initié par l'association WANITA, l'objectif de ce projet consistait pour eux à rencontrer des personnes en situation de handicap psychique et d'échanger avec eux sur leurs conditions de vie quotidienne. Denis RENIER et Véronique PERIER ont pu, à cette occasion, retrouver leurs deux correspondants sénégalais, Amadou BINTE DIALLO et Cheik NIANG, qui avaient découvert le quotidien des usagers de l'Espace Convivial Citoyen pendant leur séjour à Caen en juin 2005.

Au programme de ces douze jours de présence dans la capitale sénégalaise, seules deux visites ont eu un caractère touristique : une excursion au Lac Rose et une autre sur l'Ile de Gorée. Tout le reste du séjour a été consacré, en effet, aux activités de découverte de la vie des personnes en situation de handicap psychique, moteur et visuel. Les deux représentants d'ADVOCACY ont ainsi partagé leur temps entre une immersion dans le quotidien des personnes avec handicap psychique et leurs familles. Ils ont visités plusieurs structures (association Assistance Toutes Personnes Handicapées ; ONG Enda Ecopole ; pavillon pédopsychiatrique et psychiatrique adulte de l'hôpital de FANN) et des échanges avec les autorités publiques de tutelle 'Division des Personnes Handicapées de la Direction de l'Action Sociale - Ministère de la Femme, de la Famille, du Développement Social et de l'Entreprenariat Féminin).

Au fil de ces rencontres, plusieurs temps forts ont marqué ce séjour et fait émerger des perspectives de coopération à plus long terme entre partenaires français et sénégalais. D'abord, des témoignages faisant apparaître l'isolement et l'enfermement dans les parcelles familiales dont sont victimes les personnes en situation de handicap psychique ; le manque de soutien social et l'inexistence d'alternatives à l'hospitalisation psychiatrique ou à la réclusion au sein des familles : la survivance de préjugés sur les causes de la souffrance, systématiquement renvoyées à des malédictions ; et l'absence de ressources d'une autre nature que la solidarité intrafamiliale.

Ensuite, Denis RENIER et Véronique PERIER ont été invités durant leur visite de l'hôpital de FANN, à participer à une séance de groupe de parole entre personnes hospitalisées en psychiatrie et soignants. D'abord désarmés par le fonctionnement particulier de ce groupe de parole, les membres de la délégation française se sont ensuite vus expliquer que celui-ci était organisé comme les instances traditionnelles de régulation des conflits familiaux dans les villages Wolofs. A l'issu de la séance, les représentants d'ADVOCACY ont présenté le fonctionnement de l'Espace Convivial Citoyen de Caen aux participants sénégalais et échangé avec eux sur la pertinence de l'installation d'une structure analogue à DAKAR. Cette idée a également retenu l'attention de la Direction de l'Action Sociale de la République du Sénégal, qui a proposé aux représentants d'ADVOCACY d'effectuer une séance de travail spécifiquement consacrée à cette perspective. L'animation de cet Espace Convivial sénégalais se verrait confiée à l'Association Assistance Toutes Personnes Handicapées de DAKAR, avec le soutien logistique de l'ONG Enda Ecopole et de la Division des Personnes Handicapées de la Direction de l'Action Sociale.

Du côté des partenaires français, ADVOCACY et WANITA détiendraient davantage un rôle consultatif d'aide au montage du projet et de mise en œuvre de ce lieu d'accueil.

L'appui des représentants d'ADVOCACY à leurs partenaires sénégalais en situation de handicap psychique s'est révélé essentiel pour faire entendre la parole d'usagers de la psychiatrie, autant auprès des autorités que des membres de la société civile de ce pays. La création d'un réseau Santé Mentale Afrique pourrait enfin se baser sur les premiers partenariats contractés avec ces auteurs sénégalais, et bénéficier ainsi de l'expérience acquise par le réseau Santé Mentale Europe. La participation d'une délégation sénégalaise à un prochain Forum Handicap et Citoyenneté prendrait alors tout son sens….. Reste, cependant, à en définir les modalités, avec le concours des autorités sénégalaises et françaises, et à trouver les financements qui le permettraient.

Pour obtenir des informations complémentaires sur ce projet, ses manifestations et perspectives, vous pouvez consulter le blog de l'association WANITA : http://assowanita.hautetfort.fr Ou adresser vos courriers à : assowanita@hotmail.fr

L'Association Advocacy Caen-Basse-Normandie est heureuse de vous faire part de l'ouverture le 1er Juin 2007 de l'Espace Convivial Citoyen de Vire

Souvenirs et reflexions personnelles (Caen, le 24/04/2007)

Après mon suicide avorté dès l'âge de trois ans, brûlures au 3ème degré (mains et cuisses avec du potage, cicatrices encore visibles à près de 60 ans - souvenirs de rampes bleues, car soigné à l'électricité, attaché les bras en croix, je revois encore cette couleur qui inondait mon corps et mes yeux).
Ensuite, je fus séparé de mes parents, de mon frère et ma sœur à la naissance de celle-ci en 1952. Elevé par ma grand-mère maternelle, la " résistante ", jusqu'à l'âge de 19 ans et demi. Je sus que ce fut une sorte de " rapt " à l'insu de mes parents (en effet, elle avait perdu mon oncle dès son plus jeune âge).

Je voyais épisodiquement, dans ma prime jeunesse, le reste de ma famille nucléaire. Je vomissais régulièrement mes aliments durant le voyage entre le Kremlin-Bicêtre où je demeurais et Saint-Ouen, boulevard Victor Hugo, où habitaient mes parents.

Femme très névrosée…. Et je crois, maintenant, à mon âge, qu'elle fut très dépressive, souvent alitée, atrabilaire, malade à l'extrême ; durant mes vacances avec ma marraine (en effet, je reçus une éducation catholique qui devait me marquer à jamais) nous vivions en ménage à trois dans 35 m² environ (moi, entre ces deux femmes, dans la même chambre) : parfois, je les haïssais.

A 9 ans, date du divorce prononcé entre mes parents, ma mère avait mis au monde un demi-frère, Hervé, métissé suite à un amour avec un homme noir de peau. Ce frère était très beau et particulièrement intelligent. Ces événements me conduirent à un échec scolaire, je redoublais le cours moyen, j'étais " absent " et abruti pendant les cours ; cela devait s'améliorer par la suite " cahin-caha ", quel lapsus avec mon frère Cadet, Michel, 57 ans aujourd'hui.
Je ne devais jamais revoir ma mère, une femme brune et magnifique avec des jambes merveilleuses.

A l'âge de 28 ans, lors de mon divorce personnel, je tentais des recherches pour la retrouver mais en vain, si elle vit encore, elle doit avoir près de 80 printemps.

A la puberté, vers 12 ans et demi, mes pulsions sexuelles m'inclinaient auprès de petits camarades de collège. Les jeunes filles m'effrayaient, et pourtant j'en rêvais et les aimait platoniquement avec délice. Je fus dépucelé seulement à la veille de mes 18 ans, par une péripatéticienne qui avait l'âge de Mamie ; c'est avec ces femmes où j'avais l'habitude de me rendre presque quotidiennement (j'y laissais ma paie et mes illusions sur le grand Amour d'un jeune homme).
A 19 ans passés, conscription pour 16 mois et toujours les fréquentations aux bordels. Mon goût épistolier me fit faire plus ample connaissance avec Evelyne, ma future épouse, ce fut pour moi le 1er coup de foudre et le grand Amour que j'avais attendu toutes ces années durant ; je lui envoyais une lettre presque chaque jour de mes lieux de garnison, Dijon, Bordeaux, nous n'avions toujours pas fait l'amour, au cours de nos rencontres à Paris. J'étais angoissé, excité, mais aussi avais parfois la nausée (nos premières relations devaient se concrétiser après ma libération, comme si, je l'avoue aujourd'hui, je retardais ce jour fatidique. Nous nous mariâmes en 1970, mais mes vieux démons envers les prostituées me hantaient toujours, j'étais infidèle, un instinct animal.

En 1971, naissait Sylvain ; en mars-avril de cette même année, ma grand-mère décédait prématurément à 65 ans. Tout allait se précipiter, alors qu'Evelyne, son père et moi allions à Montargis, je fus pris d'une peur panique à l'entrée du métro gare d'Austerlitz ; nous nous rendions à l'enterrement de son grand-père ; et puis plus rien. Auparavant, le passage sur certains ponts m'angoissait et m'obligeait à courir sur la chaussée de peur de me jeter par-dessus les balustrades.

A la naissance de notre fils à l'hôpital Baudeloque, Service du Professeur MIRKOWSKI, je vomissais et arrivais à la maternité dans un état pitoyable.
1972, à l'âge de 24 ans, instabilité dans ma vie professionnelle, tout allait de " mal en pis ", changeant sans cesse d'employeurs, démission sur démission. La mère de mon fils devait être consternée ; à l'époque, je ne m'en rendais pas compte. Je fus pris de vertiges de plus en plus fréquents : agoraphobie diagnostiquée. En haut de deux étages, enfermé dans un bureau de verre, je fuyais. Je consultais une sommité du monde psychiatrique, le professeur WOLINETZ, homme très charmant qui me demandait et m'incitait à " baiser " disait-il en aparté….

Impossibilité de sortir de mon pavillon de banlieue, mieux en voiture, peur sur peur ; sur l'avis d'un médecin généraliste, je fus dirigé vers l'hôpital de Villejuif, dans un service de troubles psychosomatiques - on me fit des perfusions Anafranyl, Heptamyl, pendant 3 semaines, mon fils, parti quelques temps dans le Vaucluse à Pertuis, c'était l'été, ma petite femme me rendais visite chaque jour. Je demandais à sortir, je l'aimais de tout mon cœur (rétabli, toujours quelques prostituées de temps en temps, à son insu). Désirs sexuels très importants, plus de maladie, plus de troubles, j'avais retrouvé un certain équilibre. Je m'intéressais aux automobiles et travaillais dans une usine d'acier à Ivry sur Seine. Le travail était physique, pourtant je m'y plaisais. Et puis, les " monstres " réapparurent, prise de gueule avec mon chef de service qui m'écrasait par sa connerie et démission ; recherche d'emploi, j'étais fatigué de plus en plus physiquement, j'aimais ma femme et mon fils et l'argent devait rentrer dans le ménage pour faire bouillir la marmite. Mon épouse avait trouvé un job à Télé 7 Jours, Cosmopolitain et Paris-Match, comme comptable dans le groupe Hersant. Je devenais irascible, jaloux, alors que c'était moi le coupable de mes infidélités, le monde à l'envers ! Je contactais un voyou, camarade de communale, qui me fournit un flingue ; je désirais tuer Evelyne et me buter. Son chef de service, un grand roux, me donnait l'envie d'aller plus loin.

Je consultais, en désespoir de cause, mon médecin qui m'apaisait et je fis, à cette époque, de longs séjours à l'hôpital psychiatrique. Nous habitions à l'époque à l'Hay les Roses. Mon garçon poussait et j'aimais le conduire à la maternelle et venir le chercher le soir. Quelques maîtresses de passage…. Mes mœurs dépravées m'effrayaient, je devenais une sorte de Louis ARAGON à la petite semaine, ma femme ne s'habituait pas à être une autre Elsa Triolet, tout dans la féminité m'intéressait. Maintenant je sais que j'étais un libertin par nécessité plus que par éducation.

Patrick OLIVIER

Paris - Ile de France

Nouvelles de l' Espace Convivial Citoyen

Atelier de Belleville les 11,12,13,14 juin
Eric Colas, Rebecca Gruel, Maïtou Petit et Marc Laurent-Atthalin exposent leurs oeuvres artistiques à Urbanités du vendredi 11 juin au lundi 14 juin de 14H à 21H.

Nous vous convions à venir partager ce moments avec les artistes en toute convivialité !

L'Espace Convivial Citoyen de Paris et Urbanités vous invitent : L'insolite de la place des fêtes : 21 mai-17 juin.

L'Insolite de la Place des Fêtes Balades Créatives et Citoyennes. Le collectif d'association Urbanités, œuvrant dans la lutte contre toutes les formes de discrimination et le droit de cité pour tous, organise du 21 au 17 juin 2007 : L'Insolite de la Place des Fêtes : “Balades Créatives et Citoyennes".

C'est un festival d'échanges et de créativités interculturelles crée par, avec et pour tous ! Ensemble, associations-artistes-habitants, participons à des spectacles (théâtre, danse, peinture, musique, reportage, écriture). Des débats et des parcours d'exploration de situation de handicap et de discrimination et bien sûr des moments de convivialité !

L'inauguration aura lieu le lundi 21 mai à 18H, avec le collectif d'animation de l'Insolite de la Place des Fêtes, avec la participation de Zayen et ses compagnons. Nous partagerons une balade autour d'un lâcher de ballons, de jeux Interactifs et d'un vin d'honneur.

Citoyens : soyons nombreux à échanger nos désirs, nos envies et apportons y notre style, notre trace et notre parfum !

Faites de l'Insolite votre fête !

Débat sur la Discrimination organisé à Roubaix par Union sacrée et Récit

Dans la suite des échanges sur la citoyenneté en situation d'enfermement lors du Rendez vous de l'éducation citoyenne avec l'association “Repousser les Murs” le 17 mars dernier, “Union ça Crée” de Roubaix a proposé le 17 avril une soirée débat sur le thème des alternatives à la discrimination ?

Advocacy Paris y participait : Témoignage de Laetitia Prangé,

Paris - Ile de France

Débat sur la discrimination suite

Une définition de la discrimination

La discrimination revient à :

■ Traiter différemment une personne (ou un groupe social) qui a les mêmes bagages, les mêmes capacités, ou encore la même formation que d'autres. C'est lorsque pour choisir quelqu'un lors d'une embauche par exemple, on choisi la personne dans la norme, la personne " ordinaire ".

■ C'est la distinction, la différenciation entre les personnes aboutissant à la stigmatisation et à la dictature des stéréotypes.

■ Définir des critères de sélection, définissant eux mêmes des profils de travailleurs adaptés, de citoyens.

■ Un système normatif (un modèle qui définit ce que doive être les personnes pour être dans la norme).

La méconnaissance de l'autre crée un sentiment d'insécurité, le refus des autres, de l'égalité, le fait de refuser de mettre les autres au même niveau que soi.

La marginalisation :

■ C'est-à-dire le fait d'être mis à l'écart, de côté (à l'école, au travail, dans la vie familiale, sociale, de quartier, etc.) ! Elle provoque l'isolement !

■ La discrimination positive qui crée des mesures spécifiques pour inciter, par exemple, les entreprises à embaucher des personnes handicapées pour promouvoir l'égalité. Le fait d'exiger des quotas de femmes ou encore de personnes handicapées, ou d'origines étrangères sur les listes électorales des partis politiques pour favoriser une inclusion est une discrimination, même si on la veut positive.

■ La discrimination en politique par le biais de la discrimination positive représente le fait d'avoir dans chaque instances politique des personnes représentant les minorités sans pour autant donner à ces personnes le droit de cité et les moyens de faire bouger les choses. Les personnes doivent se former avant d'accepter pour avoir du poids.

■ L'existence de droits d'exceptions (la spécialisation) excluant de l'accès au droit commun et à la citoyenneté pour tous et pour toutes, le fait de ne pas se sentir citoyen, de ne pas trouver sa place dans la société est une discrimination sociale qui relève d'une responsabilité sociale.

Nous avons défini la discrimination comme étant une atteinte à la citoyenneté, à la liberté, à l'amour des autres.
Elle prend la forme du rejet, du refus social de vivre les valeurs citoyennes conduisant à l'impossibilité pour certains d'exercer son droit citoyen, sa fonction sociale.

Ils sont empêchés de vivre leur identité, de participer à partir du moment où ils sortent de la norme sociale et finissent par être marginalisés. Ceci représente un bafouement des droits de l'homme.

Quelles alternatives à la discrimination :

■ L'éducation à la tolérance, au respect des différences dans la famille, à l'école, etc.
■ Que les personnes concernées par des situations de discrimination revendiquent l'égalité.
■ Au Québec, il existe un tribunal qui juge des situations de discrimination par le biais de " l'accommodement raisonnable " qui fait

médiation entre les personnes discriminées et la personne discriminante.

■ L'inclusion de tous dans le droit commun, dans tous les systèmes de la société (école, travail, formation, etc.) pour amener à ce que le regard de chacun change. Pour considérer l'autres dans ces possibles/potentiels et non dans ses incapacités. Ceci doit passer par la valorisation des capacités de chacun, des spécificités/singularités (artistique, créative, etc.). Et maximiser nos forces respectives.

■ La transformation mutuelle en fonctions des richesses de l'autre dans sa différence et de l'échanges des ressources de touts.

■ La création d'instances décisionnelles de quartier où chacun est réellement sa place et un espace de parole décisionnaire afin de faire pression pour la politique change.

Un débat pour poursuivre sur ce thème sera organisé par Advocacy, le 22 mai à 16h, Place des Fêtes, à Paris

Perpignan - Pyrénées Orientales

La chance que j'ai eu de rencontrer Monsieur Edouard ZARIFIAN

Quand nous pensons à vous, Monsieur, nous évoquons vos mots fermes, votre parole non muselée, notre droit à l'expression, mais moi je garde de vous votre de regard vif et très limpide qui prit le temps de se poser sur moi. Nous avons parlé comme deux vieux amis sur un banc et pourtant nous étions dans un colloque avec beaucoup de monde autour de nous.

Oh, tout le monde m'avait prévenu ; " ce Monsieur n'aura jamais le temps de vous accorder un entretien ", alors je me suis précipitée lorsque vous êtes sorti et que vous descendiez les quelques marches de cet estrade d'où vous veniez de nous exposer des propos clairs et précis.

" Monsieur Zarifian, s'il vous plait, pourriez-vous m'accorder quelques minutes, vite, vite… "

" Mais bien sûr Madame, j'ai tout mon temps… " Et nous avons parlé de notre belle et grande amie Christiane

" Vous savez notre amie commune, cette jeune femme que nous connaissons tous les deux, elle a bientôt quatre vingt dix ans ! "

Vous étiez touché. Vous m'avez demandé également comment je vous trouvais ! C'était une douce coquetterie de votre part et vous m'avez troublé. Maintenant, vous nous avez quitté et tous s'accordent à dire : Ah Edouard, il n'est plus là…
Je pense à vous avec tendresse, avec tristesse, mais vous n'êtes plus là, alors nous nous jetons sur vos livres, sur vos articles, sur vos interviews, c'est trop tard, vous n'êtes plus là !

Moi, usager de la psychiatrie, engagée dans nos actions associatives pour le bien de la personne concernée, ceux que vous défendiez pardessus tout, Monsieur Zarifian j'ai eu la chance d'avoir le temps d'échanger avec vous. Votre regard reste en moi comme une chaleur, comme une clarté, comme une bulle dans le ciel aussi bleu que vos yeux. Oui Monsieur, je vous ai aimé, je vous ai admiré et je suis fière de vous avoir rencontré.

Merci de m'avoir accordé un peu de votre temps, il était encore temps et en ce qui me concerne je ne suis pas prête de vous oublier.

Dominique LAURENT

RENCONTRE AVEC LES ITALIENS DE PRATO

Dans le cadre d'un projet pilote, signé à Prato (Italie) en septembre 2006, entre 6 pays de l'Union : l'Italie, la Belgique, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne et la France, (dont nous sommes la délégation, à ADVOCACY PYRENEES ORIENTALES), nous avons reçu à Perpignan une délégation italienne de 5 membres et 7 invités (composé de soignants, éducateurs, bénévoles et usagers eux-mêmes).

Le séjour de nos amis italiens qui dura une semaine fut court mais si riche en échanges ! En effet que de bons moments passés ensemble à discuter, s'instruire, s'amuser. Nous les avons accueillis en ce dimanche 18 février pluvieux dans nos ateliers d'expressions corporelles le soir même.

Dès leur arrivée nous étions déjà dans la bonne humeur, danses et musiques traditionnelles italiennes animée à l'accordéon par Renato se mêlant à nos danses méditerranéennes… le tout se terminant par une formidable farandole d'amitié.
La Délégation Italienne fut reçue avec respect par les décideurs du département des Pyrénées orientales à Prades et à Perpignan par les mairies mais aussi par les structures hospitalières ; la délégation fut reçue par les hôpitaux de jour, les CMP et le personnel de santé spécialisée.

Bien que les distractions soient au programme, ce fut aussi pour nos invités un voyage studieux car mandatés par des instances européennes pour " évaluer " les différentes approches de la santé mentale des 6 pays signataires ; nos amis, soignants venus de Rome, de Prato et de Génova en furent ravis. Il y a eu des soirées mémorables à Perpignan et à Rivesaltes, organisé par les adhérents de l'association qui tous et toutes firent des prouesses d'imagination et de présentation, le tout animés par notre musicien Jean-Louis en osmose avec nos visteurs, Gianna et Renato, artistes Romains.

Christiane, notre Artiste Peintre mis chaleureusement les pinceaux dans les doigts de nos invités et leur offrit une toile réalisée en commun. Enfin notre Présidente fut égale à elle-même avec sa gentillesse et ses compétences en la matière, pendant que Marc se démenait pour régler tous les imprévus (et il y en a eu !).

J'organisais moi-même pour le " Fun " un petit match de foot très suivi par nos deux chères Fabienne et Fanny.
Voilà, après ces moments merveilleux de convivialité et de respect pour nous tous les usagers, adhérents d'Advocacy Pyrénées Orientales, l'heure du départ arriva. Dans l'espoir de se revoir dans un avenir très proche, nous avons agités les mouchoirs. Nous garderons à jamais dans nos cœurs cette belle rencontre.

KARIM

DANS LE CADRE DE LA S.I.S.M. 2007
(SEMAINE D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE)

NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS CONVIER

À UNE SOIRÉE DÉBAT AUTOUR DU FILM DOCUMENTAIRE

QUAND TOMBENT LES MURS DE L'ASILE

UN FILM DE THIERRY VATHIER

SOIRÉE QUI EN POURSUITRA À PARTIR DE 20H PAR UN DÉBAT PARTICIPATIF SUR

LA SANTÉ MENTALE AUJOURD'HUI.

tarif : participation libre
pour les enfants et les adultes de tout âge

vendredi 16 mars à partir de 20h
soirée d'ouverture - veillée en fête -
avec l'association Allapp, Gene Chantoine,
Lydie Jordi, Marie Prouvot et bien d'autres !
Ecoutez, racontez vos propres histoires et partagez
la nourriture et la tension que chacun aura apportée
au Foyer Gerfaut, 23 rue du Castillet

samedi 17
entre 10h et 18h
impromptus : alternance de lecture de poèmes et de contes
à la Médiathèque, 15 rue Emile Zola

à 11h Kathleen Olivier
deux contes du Brésil et du Canada
au Carré Zen, 8 rue du Théâtre

de 14h à 16h Hélène Rossini
voyage des contes traditionnels aux contes contemporains
en alternance avec un musicien, une danseuse et l'aquarelle
à l'Artelier, 5 rue Mailly

à 20h30 la troupe de l'association Advocacy (sous réserve)
"Errance et voyage imaginaire", spectacle théâtral
travaillé avec Sylvain Aquaron
au 15 rue Ferdinand Buisson

dimanche 18 à 15h30 et à 17h
"la forêt enchantée", spectacle de marionnettes à fil
par le Castelet du Soleil
au Foyer Gerfaut, 23 rue du Castillet
et à 16h30 lecture d'un conte par l'association Advocacy

mardi 20 à 20h Le Quintet Plus et Antoinette Oltra
"le rossignol et la rose" d'Oscar Wilde
et "biche fauve et loup bleu"
à l'Ulau, 40 place Rigaud

mercredi 21
cour de la Croix Rouge, 24 place des Orfèvres

de 10h à 18h Abdou Belfquih
exposition et contes pour chacun

à 15h Le Quintet Plus (sous réserve)
2 contes mis en scène et en musique
"le roman d'amour d'une patate" et "Dame Holle"

au Carré Zen, 8 rue du théâtre
à 20h30 Marie Prouvot
l'écrivain vous lira son conte "la petite fille de laine",
extrait de ses poèmes philosophiques
évoquant le monde des contes traditionnels

Librairies à l'heure du conte
la librairie Renaitis, 10 rue Mailly
et les bouquinistes
de la Place de la République
le mercredi 21 de 9h à 17h

Plus d'informations
allapp@wanadoo.fr allapp16.com
www.journeesdeconte.net

MATHIEU MON AMOUR

(victime d' une discrimination injustifiée)

J'ai un projet merveilleux : avoir un enfant. C'est la plus belle aventure que la vie peut nous donner. Donner la vie et prendre soin de ce bébé qui va naître, c'est pour moi la preuve de la réussite et l'aboutissement final d'une longue réinsertion.

Pourtant rien n'est simple. Cela commence avec mon médecin psychiatre qui lorsque j'ai rencontré mon compagnon n'avait déjà pas confiance en mon couple, alors faire et élever un enfant : cela ne paraissait pas gagné, compte tenu de ses différentes difficultés : une légère hémiplégie, une double cataracte soignée et une déficience mentale chez mon compagnon.
Pourtant, tout ceci ne l'empêche pas de travailler et d'être autonome et intégré dans notre société. Il travaille comme moi dans les espaces verts dans une commune. Il m'apporta la stabilité et la sécurité dont j'avais besoin par son grand calme et sa douceur. Et surtout pour la première fois de ma vie je me sentais aimée comme j'étais et non pas avec cette étiquette de schizophrène que l'institution me faisait porter.

D'après le corps médical nous ne devrions pas avoir d'enfant. Nous avons décidé de passer outre et de concevoir ce bébé. Cela ne fut pas sans difficulté. Mais au bout de deux ans, j'étais enfin enceinte. Ce n'était que le début des problèmes.

Tout d'abord ma famille rejetant déjà mon compagnon a eu des réactions encore plus violentes à l'annonce de ma grossesse, Ils me demandèrent d'avorter, sinon nous n'aurions plus de contacts. Ce coup-ci je ne céderais pas : je garde mon enfant ; c'est mon choix, c'est ma vie, c'est notre vie.

Puis mon médecin psychiatre, mis devant le fait accompli, accepta tout en m'expliquant les risques liés à mon traitement, pour ce foetus. La panique et l'angoisse sont apparues durant trois mois. Mais cela se finit par une bonne nouvelle car le bébé allait bien, pour le moment !. C'était confirmé par l'échographie.

Mon gynécologue me suivit sans porter de jugement et tout a continué à se dérouler sans problème.

Deux mois plus tard, je me rends à l'hôpital où je dois accoucher pour rencontrer la sage -femme. Lorsqu'elle découvre ma schizophrénie, elle panique. Elle demande conseil à un médecin. Je n'ai pas eu plus de détail mais mon psychiatre n'étant en congé et à l'hôpital aucune coordination ne se faisait. On m'informa simplement que la décision était que comme je ne serais pas capable de garder mon enfant et qu'il fallait me l'enlever à la naissance. Cette réaction n'était-elle pas du à l'ignorance et au manque de coordination du corps médical ?

Je me bats actuellement pour prouver d'une part que mes soucis de santé sont stabilisés et que je suis suivie et que je ne suis pas dangereuse pour mon enfant, qu'il a un père aussi, que nous sommes des parents responsables et compétents. Cette discrimination ne se justifie pas . Elle apparaît par une peur et une méconnaissance de cette pathologie mentale.

Au moment où j'écris cet article, je reprends confiance et je sais que je me battrai pour garder cet enfant. Moi aussi je veux, je suis capable d'élever mon enfant comme n'importe qu'elle mère. Donnez moi ma chance. Ne me jugez pas avant! .

De par la maladie, je dois toujours tendre vers plus de perfection et je n'ai pas le droit à l'erreur. Pourquoi ? Pourquoi tant de discriminations?

Florence Leroy, le 07 mars 2007

COTISATION :
20 euros par an
Cotisation de soutien 50 euros

En adhérant vous recevrez
gratuitement le Mégaphone

Je souhaite juste recevoir le Mégaphone 10 € par AN

Envoyez nous suggestions, souhaits etc. ….

BULLETIN D'ADHESION 2007
ADHESION ❑
Réadhésion ❑
Nom, prénom .....
Adresse.....
.....
.....
.....
Code postal.....
Tél.....
Fax.....
E mail.....

MODE DE PAIEMENT :
Espèces ❑
Chèque bancaire ❑ CCP ❑
Virement ❑
Autre…
MONTANT
Je souhaite un reçu fiscal ❑

COTISATION :
20 euros par an
Cotisation de soutien 50 euros

En adhérant vous recevrez
gratuitement le Mégaphone

Je souhaite juste recevoir le Mégaphone 10 € par AN

Envoyez nous suggestions, souhaits etc. ….

BULLETIN D'ADHESION 2007
ADHESION ❑
Réadhésion ❑
Nom, prénom .....
Adresse.....
.....
.....
.....
Code postal.....
Tél.....
Fax.....
E mail.....

MODE DE PAIEMENT :
Espèces ❑
Chèque bancaire ❑ CCP ❑
Virement ❑
Autre…
MONTANT
Je souhaite un reçu fiscal ❑